



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : JPD/CL/wo/PCA Pafy
Nos Réf. : 09/CRAT A.756-AN
BB

Le 06 février 2009

Monsieur J.-P. DARDENNE
Bourgmestre de la Commune de La
Roche-en-Ardenne
Place du Marché, 1
6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE


Objet : Plan communal d'aménagement dit « La Pafy » à LA ROCHE-EN-ARDENNE – demande d'avis sur l'avant-projet de PCA et sur le contenu du rapport sur les incidences environnementales

Monsieur le Bourgmestre,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 12 janvier 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement normatif », la CRAT émet, en date du 03 février 2009, un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales. Elle relève en effet que le contenu repris dans le dossier paraît satisfaisant et semble correspondre au contenu général fixé dans l'article 50 du CWATUP. Ceci ne préjuge toutefois pas du jugement que la Commission portera sur le caractère complet et sur la qualité du rapport qui sera réalisée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.


P.O. Pierre GOT, B. BRASSINE
Président Secrétaire